

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Nos réf : SR/HT/HG

N° 2025-025

Le Maire de la Commune de Bavans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, article R.411-26,

Vu le Code Pénal, article R. 610-5,

Vu la demande de l'entreprise TP COURTOT en date du 20 mars 2025,

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'entreprise TP COURTOT, interviendra pour des travaux de renouvellement d'un branchement d'eaux usées (EU) et d'un branchement d'eaux potables (AEP) au 1 rue des Jardins à Bavans.

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux programmés pour une durée d'une semaine, durant la période allant du 31 mars 2025 au 25 avril 2025. La circulation sera alternée à l'aide de panneaux de signalisation indiquant les priorités de passage. Les usagers devront respecter les indications et la signalisation mise en place. A l'endroit des travaux, des restrictions sur section courante et l'empiètement sur la chaussée seront autorisées. La vitesse sera limitée à 30km/h et à l'endroit du chantier le stationnement sera interdit. La circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires (changement de trottoir).

**Article 3 :** L'entreprise TP COURTOT balisera la zone de chantier durant les travaux à l'aide de panneaux annonceurs de chantier provisoires, de cônes de signalisations, de panneaux de priorisation. La signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire en cas de travaux en agglomération et hors agglomération. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

**Article 4 :** Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

**Article 5 :** Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 25 mars 2025

Le Maire,  
Sophie RADREAU



Notifié à l'intéressé le : 25 mars 2025

Publié sur site internet le : 25 mars 2025



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr

 Pays de  
**Montbéliard**  
AGGLOMÉRATION